

NON à la privatisation de Swisscom. Référendum!

NON à la liquidation de CFF Cargo!

Doit-on accepter l'application des directives européennes de libéralisation?

Berlin, 25-26 février 2006 : Conférence européenne de militants et de syndicalistes

L'Assemblée des délégués du PSS s'est prononcée le 26 novembre sur deux objets apparemment sans rapport. D'un côté, elle a réaffirmé avec force l'opposition à la privatisation de Swisscom, la détermination à lancer le référendum contre la vente des parts aux mains de la Confédération. De l'autre, elle a adopté à quelques heures d'intervalle, une nouvelle plate-forme européenne.

N'y a-t-il pas contradiction ? La privatisation de Swisscom n'est-elle pas directement consécutive à l'application en Suisse des directives de libéralisation de l'UE ? Les traités fondateurs de l'UE (Maastricht, Amsterdam...), toute la politique de l'UE vise à établir un « marché intérieur où la concurrence est libre et non faussée »¹, garantissant que « les restrictions à la libre prestation des services à l'intérieur de l'Union sont interdites »². « L'action (de l'Union et des Etats membres) vise à accélérer l'adaptation de l'industrie aux changements structurels »³. Voyons les conséquences de cette politique dans les pays voisins. En application des directives de libéralisation de l'UE, le capital de France Télécom a été ouvert, d'abord en partie, puis totalement. A tout moment, une OPA pourrait être menée contre France Télécom. Ce sont plus de 18'000 postes qui sont concernés. En Allemagne, Deutsche Telecom a été privatisée, et a supprimé 32'000 emplois. Les faits ne sont-ils pas éloquentes ? Le PSS annonce sa volonté de lancer le référendum contre la décision du Conseil fédéral de renoncer à tout contrôle sur Swisscom. C'est une décision juste et nécessaire. Mais la question est posée : ce référendum serait-il possible en cas d'adhésion à l'UE ? Qui peut garantir qu'une adhésion à l'UE n'aurait pas pour consé-

Editorial

Confrontons les faits!

par Alexandre Anor

quence de remettre en cause les garanties démocratiques inscrites dans la Constitution suisse, soit dit en passant parmi les plus démocratiques du monde ? Si le droit européen prime sur les législations nationales, si la non application des directives par les parties signataires entraîne des amendes et des sanctions prononcées par la Commission, quelle place resterait-il à l'expression populaire par voie de référendum ou d'initiative ?

Le récent Congrès du PSS à Naters (automne 2004) avait affirmé : il faut qu'un bilan soit tiré sur les conséquences concrètes d'une adhésion, avant que le PSS ne prenne une position. Or ce n'est pas ce qui est en train de se passer. Il faut un bilan sérieux et sans tabou. Il faut une réelle discussion sur ces questions.

De nombreux syndicalistes, militants, élus du PS, craignent à juste titre que la politique d'intégration implique de tourner le dos à la défense des services publics, à la défense de la démocratie, qui sont des mots d'ordre traditionnels du PS. Ils l'ont fait savoir en adressant aux délégués une lettre ouverte qui pose ces questions (voir dans ces pages).

Le vote du 26 novembre sur la nouvelle plate-forme ne doit pas nous tromper : de

nombreux membres du PSS s'interrogent : faut-il insister sur l'intégration à l'UE ? Ne doit-on pas d'abord penser à la défense des revendications, la défense des services publics et des assurances sociales, la défense des conquêtes progressistes ? Il ne peut y avoir de prise de position sur une question aussi grave que l'adhésion à l'UE sans une discussion approfondie des enjeux, discussion qui doit appartenir à l'ensemble des membres du PSS et du mouvement syndical, car l'enjeu, c'est la préservation de nos conquêtes et de nos organisations à travers la défense de la démocratie et des services publics.

Le comité de rédaction du *Journal*, affilié à l'Entente internationale des travailleurs et des peuples, entend pleinement contribuer à nourrir ce débat. C'est dans cette perspective que nous prenons d'ores et déjà l'engagement de participer, et d'inviter largement militants politiques et syndicaux, à Berlin, les 25 et 26 février 2006, à une conférence européenne initiée par des travailleurs et des militants ouvriers allemands qui affirment : « Comme vous, nous sommes sous les coups de l'offensive sans précédent contre les droits et conquêtes ouvrières qui frappe aujourd'hui sans distinction les travailleurs de toute l'Europe. Comme vous, nous cherchons une voie positive qui favorise la résistance à cette offensive destructrice ». L'expérience, l'échange fraternel avec ceux qui, partout, entendent défendre les conquêtes sociales et démocratiques doit nourrir nos discussions !

1 Article I-3-2 du projet de « Constitution » rejeté par les peuples français et néerlandais;

2 Idem, article III-144;

3 idem, article III-279.

26 novembre 2005

Quelques échos de l'Assemblée des délégués

◆ *Le 26 novembre, le PS, réuni en Assemblée des délégués, avait à se prononcer sur la première partie de la plate-forme européenne. Cependant il est tout à fait étonnant de remarquer à quel point le débat souhaité a de peine à s'instaurer.*

Le *Temps* souligne que le vote sur cette plate-forme, malgré un a priori en faveur de l'adhésion, « ne paraît pas traduire pour autant l'existence à la base du PS d'un puissant élan en faveur de l'adhésion ». D'où peut-être la prudence de Micheline Calmy-Rey remarquée par *le Temps* : « Il y a beaucoup de raisons de parler d'une adhésion à l'UE. Il y en a aussi de placer un tel pas sous une lumière critique ». Autre prise de position, celle de Pierre-Yves Maillard. Interviewé par *Le Matin*, on lui demande : « Et l'Union européenne, vous y croyez encore ? » Le Conseiller d'Etat répond : « Oui, mais ce

n'est pas un but absolu. Je suis pour que l'on négocie au plus vite, afin de pouvoir juger sur pièces ».

Soulignons aussi le discours du commissaire européen, Günter Verheugen, qui a campé le décor d'une Europe confrontée aux difficultés économiques et sociales. Une Europe où la croissance ne se traduira pas nécessairement par une création d'emplois ! Le *Tages-Anzeiger* rapporte la question posée par Günter Verheugen : « Combien de places de travail aurons-nous encore ? Combien de victimes y aura-t-il ? ». Plus encore, le commissaire laisse entendre qu'un Oui à l'UE n'est pas compatible avec le Non à la libéralisation de la Poste, de Swisscom ou du marché de l'électricité... Tout de même ! de quoi refroidir les enthousiastes des réformes structurelles... Néanmoins, « sans un puissant élan », mais à une large majorité, les six premiers chapitres de la plate-forme européenne ont été adoptés

par les délégués. Reste que le manque de discussion dans le parti et ses sections se ressent, d'autant plus qu'il s'agit de mener la discussion à tous les niveaux : depuis les instances jusqu'aux sections. L'enjeu ? Argumenter concrètement sur les avantages et les inconvénients d'une adhésion. Personnellement, je pense plus particulièrement aux désavantages, car s'ils n'étaient pas réels et importants, logiquement, le débat ne serait point nécessaire. A contrario, on constate que les partisans de l'adhésion restent très discrets concernant les avantages de la perte de la démocratie directe et des dangers qui pèsent sur les services publics. Rappelons à cet égard la position adoptée par le Congrès de Naters : « Le PS suisse attend du Conseil fédéral qu'il accorde la plus grande importance à la défense des spécificités helvétiques dans les domaines du service public et des droits démocratiques du peuple ». A Naters, le congrès

avait accepté d'examiner toutes les questions qui se posent à propos de l'adhésion à l'Europe.

Aujourd'hui, nous avons unanimement décidé, lors de cette AD, de lancer un référendum pour nous opposer à la vente de Swisscom. N'est-ce pas là la force de notre démocratie directe ? Mais en cas d'adhésion à l'UE, sera-t-il possible de défendre nos services publics, aurons-nous le droit de nous y opposer comme nous l'avons fait pour la LME, comme à présent pour Swisscom ou contre la révision du droit d'asile ? Là est l'intérêt des arguments, des questions concrètes, liées directement à nos valeurs traditionnelles, qui sont au cœur de la discussion. (1)

L D

(1) Afin de poursuivre la discussion, une lettre ouverte a été diffusée aux délégués à l'AD. (Voir pages 4 et 5) Vous pouvez l'obtenir en faisant la demande à l'adresse suivante : alex.anor@bluewin.ch

RÉSOLUTION

Le PS s'oppose à la

Pour un service public fort

Le PSS, réuni en AD le 26 novembre a adopté une résolution sur la question de Swiscom. elle est d'un grand intérêt, comme on le découvrira en la lisant, ci-après

Tranquillement et en secret, le Conseil fédéral a décidé le 23 novembre dernier de mettre en œuvre la vente intégrale de Swisscom. Pour le PS, cette décision est incompréhensible, inacceptable et elle met en péril le service public. Un réseau téléphonique fixe et un réseau de téléphonie mobile sont des composantes du service public et des infrastructures de base de notre pays. Les pouvoirs publics

doivent en rester propriétaires, au moins majoritairement. (...) Une vente n'apportera rien. Certes, la vente des actions Swisscom générera à court terme des recettes uniques pour la caisse fédérale. Mais les expériences faites à ce jour nous apprennent qu'on utiliserait très probablement cette manne pour faire des cadeaux fiscaux injustifiés. Cela n'occasionnera en tout aucune amélioration significative des finances fédérales. Sur le long terme, le bradage de l'argenterie de famille ne paie pas, ni d'un point de vue économique, ni d'un point de vue financier. Une privatisation ferait diminuer l'offre de prestations et entraînerait une baisse

de la qualité de la desservance de base. Dès l'instant où seuls comptent les arguments purement économiques et où seul le marché décide, il n'y aura plus d'investissements dans les régions périphériques. Les emplois ne sont plus considérés que comme des facteurs de coûts, on les supprime de manière radicale ou on les déplace, sans égards aux intérêts régionaux. Malgré ses forces au plan national, Swisscom reste petite en comparaison internationale. Une privatisation en ferait le jouet des grandes entreprises étrangères. Après le réseau de fibre optique de Cablecom, c'est une autre infrastructure impor-

tante qui finirait en mains étrangères.

Position de principe et exigences du PS suisse

◆ En matière de télécommunications, le PS suisse exige une desserte de base qui satisfasse à des critères sociaux, de solidarité et d'économicité et qui garantisse l'emploi aussi et en particulier dans les régions périphériques.

◆ L'Etat doit conserver la majorité des actions des entreprises qui assurent une desserte de base essentiel à notre pays, faute de quoi ces entreprises se soustraient à l'influence et au contrôle démocratique de l'Etat. C'est comme si les raisonnements relevant de l'économie

La directive 90/388/CE sur le marché des télécommunications

De (coup de) fil en aiguille...

◆ *La Commission européenne a élaboré en 1990 une première directive sur la question des télécommunications. (90/388/CE) Cette directive a depuis lors été modifiée à 5 reprises : (94/46, 95/51, 96/2, 96/19, 1999/64). Le document dit « consolidé » rassemble la directive originale et les amendement qui y ont été apportés. Il permet de se faire une idée du rythme imposé par la Commission pour la libéralisation du secteur.*

En 1990, la Commission insistait sur le fait que les régies nationales de télécommunications constituaient des « entreprises » au sens du traité de Maastricht, puisqu'elles exercent de façon organisée une activité économique. Mais il fallait insister aussitôt : « Ces organismes sont soit des entreprises publiques, soit des entreprises auxquelles les Etats ont octroyé des droits exclusifs ou

spéciaux », et, comble de l'horreur : « L'octroi, dans l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire de l'Etat membre concerné, de droits exclusifs ou spéciaux à une ou plusieurs entreprises restreint la prestation des services concernés par d'autres entreprises ».

Le traité de Maastricht, à l'article 86, déclare incompatible avec le marché commun tout comportement d'une ou plusieurs entreprises qui constitueraient une exploitation abusive d'une position dominante sur le marché commun. Il fallait donc ouvrir le secteur des télécommunications à la concurrence.

Les choses sont dès lors allées très vite :

En 1990, la Commission se contentait d'exiger que les Etats membres « assurent que les opérateurs qui en font la demande puissent obtenir des circuits loués dans un délai raisonnable ».

En 1994, elle exigeait que « les Etats membres veillent à ce que

les redevances éventuellement imposées aux prestataires de services dans le cadre des régimes d'autorisation reposent sur des critères objectifs et transparents ».

En 1995, elle ajoutait : « Les conditions d'octroi de licences ne contiennent pas de conditions qui ne soient pas justifiées par des exigences essentielles ». Les Etats membres doivent en outre « assurer la levée de toutes les restrictions imposées aux opérateurs de systèmes de communication mobile et personnelle en ce qui concerne leur propre infrastructure ».

En 1996, elle allait plus loin : « Les Etats membres abolissent toutes les mesures accordant des droits exclusifs pour la fourniture de services de télécommunications ».

Un véritable ras-de-marée

En quelques années, les anciennes régies de services publics assurant les télécommunications, héritées partout des

PTT, sont devenues des entreprises comme les autres. En quelques années, les multinationales, les investisseurs, les opérateurs divers se sont rués sur un marché ainsi soudainement « ouvert », extirpé au secteur public et jeté en pâture au profit. Bien que la Suisse ne soit pas membre de l'UE, le Conseil fédéral a suivi avec dévotion le rythme imposé par la Commission. Swisscom a toujours correspondu en temps et en heure aux dispositions prévues par la directive. La vente des actions de Swisscom qui sont encore aux mains de la Confédération devient une suite logique, un aboutissement de cette politique. On ne voit pas bien pourquoi il faudrait que la Confédération possède des actions de Nestlé, de Swatch ou de la Migros.

Si on applique jusqu'au bout la politique de déréglementation de l'UE, n'est-ce pas la fin programmée de tout service public?

MR

vente prévue de Swisscom

– Ne pas vendre Swisscom !

naionale étaient supplantés par la poursuite du profit maximal pour les gros investisseurs.

◆ Le PS exige de la part de la Confédération qu'à l'avenir aussi, elle continue à pratiquer une stratégie active de propriétaire d'entreprise, de manière à mettre à la disposition de toutes les habitantes et de tous les habitants de ce pays, dans toutes les régions, une desserte de base de haute qualité où qu'on habite et à des prix transparents.

◆ C'est grâce au fait que la Confédération soit propriétaire de la majorité des actions qu'elle peut exiger de ses entreprises par des contrats de prestations l'assurance qu'elles remplissent leurs obligations sociales. C'est la

seule façon de garantir une participation démocratique.

◆ Le PS suisse exige du Conseil fédéral et du conseil d'administration de Swisscom, qu'ils renoncent à investir des milliards de francs sur le marché international des télécoms. Les moyens dégagés des activités

en Suisse doivent être affectés à une stratégie de création de valeur dans le secteur des télécoms en Suisse. Il y a lieu de veiller que tous les ménages du pays puissent disposer des techniques les plus récentes au même prix.

Il ne fait dès lors aucun doute que :

Le Parti socialiste suisse combattra par voie de référendum populaire toute décision du Parlement fédéral visant à vendre la majorité des actions de Swisscom actuellement en mains de la Confédération et qu'une majorité nette de la population suisse dira avec nous un NON décidé à la liquidation du patrimoine du peuple.

Les syndicats contre la privatisation de Swisscom

L'USS a publié un communiqué le 25 novembre contre la vente des actions de Swisscom. Les travailleurs de Swisscom, quant à eux, réunis en conférence d'entreprise le 6 décembre ont fait savoir qu'ils avaient décidé : « à l'unanimité de lancer un référendum contre la vente éventuelle de la majorité des actions Swisscom de la Confédération. Cette décision doit encore être approuvée par les instances supérieures du Syndicat de la Communication. Ceci n'est cependant qu'une simple formalité. Le référendum peut d'ores et déjà être considéré comme chose décidée ».

Comm.

Lettre ouverte aux délégués du PSS

Nous sommes militants, membres du Parti socialiste et syndicalistes.

Ce 26 novembre vous allez être amenés à vous prononcer sur la première partie de la « nouvelle plate-forme européenne » de notre parti qui propose « l'ouverture de négociations en vue de l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne ». Ce texte ne se situe pas dans la continuité des textes précédents du PSS sur cette

nées par l'adhésion à l'UE sont à la fois judicieuses et nécessaires. Il s'agit donc bien, par des réformes, de modifier, d'adapter la législation suisse. La plate-forme le reconnaît (page 36 : « La législation européenne se substitue aux arrêts nationaux », p.37 : « La politique européenne prime sur le droit national »). Précisons que la constitution européenne qui a été rejetée par les peuples français et hollandais stipulait : « La loi européenne est un acte lé-

gislative de mandats de négociation pour les Conseillers fédéraux.

Peut-on accepter que les parlementaires, représentants du peuple et élus démocratiquement, soient réduits au rang de groupe de pression sur le Conseil fédéral ? Peut-on accepter une professionnalisation du parlement, remettant en cause le principe même du parlement de milice et, par conséquent, la proximité entre les élus et le peuple qu'ils représentent ?

La primauté du droit européen implique que toutes nos décisions devraient respecter les directives européennes. Toute proposition parlementaire, toute initiative, tout référendum devraient rentrer dans le cadre de l'application de ces directives. Une initiative ne respectant pas ces directives ne pourrait plus être soumise au peuple. Un référendum contre une loi transposant une directive ne serait possible qu'en faisant

anodines mais de questions qui concernent tout le peuple suisse. Avant de poursuivre, écartons une objection formelle, celle qui est de dire que cela a toujours été depuis 1991 la position du PS. Il ne nous semble pas. Mais depuis 1991, beaucoup de choses se sont passées. Il y a eu le Traité de Maastricht et ses conséquences.

Ainsi, ce texte est proposé au moment où par exemple les peuples souverains de France et des Pays Bas, pays qui comptent parmi les membres fondateurs de l'UE, ont rejeté le projet de traité constitutionnel, et au moment où l'Allemagne, autre pays fondateur, connaît une très grave crise politique. Le 18 septembre, le peuple allemand a rejeté toutes les réformes. Selon le quotidien patronal *Handelsblatt* : « Les électeurs ont refusé de donner mandat pour des réformes » car « jamais dans l'histoire de

La loi européenne est un acte législatif de portée générale. Elle est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tous les Etats membres

question.

Nous nous adressons à vous parce que ce document qui est soumis à votre approbation constitue une véritable rupture avec toute l'histoire du PSS, et menace les positions qui fondent notre parti. Jugez-en vous-mêmes.

Ce premier document de 65 pages touche à des questions fondamentales, celle de nos institutions démocratiques fondées par la Constitution de 1848, celle de la démocratie et de la souveraineté de notre pays. Il affirme que le Conseil fédéral « doit proposer une stratégie concrète ainsi que les indispensables réformes de politique intérieure susceptibles de mener à une adhésion à l'Union européenne » et précise que la « politique européenne fait partie des thèmes centraux du parti dans la perspective des élections de 2007 ». D'autres questions tout aussi fondamentales ne sont pas abordées dans ce premier document, telles que l'avenir de nos services publics.

La question de la démocratie

La nouvelle plate-forme de politique européenne indique que beaucoup de réformes entraî-

gislative de portée générale. Elle est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tous les Etats membres».

Que resterait-il, dans ces conditions, de la souveraineté nationale- c'est-à-dire, du droit de la population à disposer librement de son avenir ? Une fois de plus, nous ne pouvons que nous adresser à vous : pour « s'adapter », la plate-forme propose une réforme profonde de toutes nos institutions démocratiques issues de la Constitution de 1848.

Le parlement de l'Union européenne n'a que très peu de pouvoir. Ce sont la Commission européenne et le Conseil des ministres qui prennent toutes les décisions. Une adhésion à l'Union européenne impliquerait d'adapter nos institutions à ce fonctionnement anti-démocratique. Comme le prévoit la plate-forme, la participation des Conseillers fédéraux au Conseil des ministres nécessite d'augmenter le nombre des membres du Conseil fédéral et d'étendre leurs prérogatives aux dépens du Conseil national et du Conseil des Etats. Le rôle de notre Parlement ne serait plus de proposer et de voter des lois. Il se limiterait à la

En Allemagne: les électeurs ont refusé de donner mandat pour les réformes. Pouvons-nous accepter en Suisse?

une contre-proposition transposant différemment la directive, c'est-à-dire en proposant une « meilleure » application d'une mauvaise directive. Nous considérons, par exemple, que nous avons eu raison de nous opposer à la LME et qu'il n'existe pas de « bonne » libéralisation du marché de l'électricité. C'est pour cette raison que nous pensons que le rôle du PS et des syndicats est de s'opposer à la Lapel et non pas de proposer une autre application de la directive 2003/54 CE. Tout cela est entièrement contradictoire avec toutes les raisons pour lesquelles nous sommes membres du parti, et avec les raisons pour lesquelles le PSS a été construit depuis des années. Il ne s'agit pas de questions

l'après-guerre, l'enjeu d'élections n'avait été formulé aussi nettement en ces termes : « pour ou contre la poursuite des réformes économiques ». La vraie question qui concerne toute la population est la suivante. Pouvez-vous accepter, les militants socialistes et les syndicalistes peuvent-ils accepter que se produise en Suisse la situation que connaissent les peuples voisins des pays membres de l'UE ? Peut-on accepter de nous aligner sur l'Allemagne, où la loi Hartz IV, votée par Schröder, a considérablement détruit « le généreux régime d'assurance chômage » ? Jugez vous-mêmes. Depuis le premier janvier 2005, chaque mois, des dizaines de milliers de chômeurs perdent tout droit à l'allocation

à l'Assemblée du 26 novembre 2005

chômage à laquelle ils ont cotisé toute leur vie et ne dépendent plus que de l'aide sociale. Ce sont ces mêmes lois qui contraignent les chômeurs à accepter des emplois à un euro de l'heure sur des postes de travail que les patrons refuseront à des emplois réglementés.

Peut-on accepter de nous aligner sur la France, où les travailleurs subissent la destruction de leur régime de sécurité sociale et la réforme des retraites ? Où le gouvernement français veut contraindre les personnes âgées à travailler à travers les « pactes senior » ainsi que les jeunes avec des « contrats nouvelle embauche », hors code du travail. Peut-on s'aligner sur la France, où EDF, monopole public a été privatisé, et son capital mis en bourse. Qu'en est-il advenu du « modèle social européen » ?

Est-il exagéré de dire que cela a un rapport avec l'Union européenne ?

Peut-on réellement croire comme il est indiqué dans le texte que « l'adhésion ne compromet pas la qualité de la démocratie directe, des services publics et de l'Etat social » ? Jugez vous-mêmes. Le texte dit « La commission européenne - Le moteur de l'Union. La com-

mission européenne. Nous en citerons quelques-unes.

◆ Service public de l'électricité : c'est la directive européenne 2003/54 CE qui dit explicitement que les entreprises du secteur de l'électricité doivent être exploitées conformément à des principes commerciaux et ne peuvent pas être discriminées du point de vue de leurs droits et obligations. Cela veut dire que le service public fondé sur l'égalité tarifaire n'existe plus. C'est le sommet de Lisbonne qui a interdit que l'électricité reste un monopole d'Etat et a imposé qu'elle soit ouverte à la concurrence.

◆ Chemins de fer : c'est la directive 91/440CE qui a ouvert la voie à la privatisation des régies de chemins de fer, notamment en séparant l'infrastructure et l'exploitation des entreprises ferroviaires.

◆ Poste : c'est la directive 97/67CE sur les marchés postaux, qui définissait un « service universel », et liquidait le monopole des régies nationales.

◆ C'est la directive 90/388CE sur les télécommunications, ouvrant le secteur à la concurrence effrénée que l'on connaît aujourd'hui...

◆ La liste n'est évidemment

considérer que « n'étant pas membres de l'UE nous n'avons pas à subir les conséquences des politiques de libéralisation de l'UE ? »

En tant que syndicalistes, nous constatons que le projet de nouvelle plate-forme est en complète opposition avec les résolutions des récents congrès syndicaux.

Lors du Congrès de l'USS de 2002, par exemple, il a été adopté un texte sur les services publics, qui revenait sur les acquis de l'état fédéral de 1848, comme éléments historiques du progrès démocratique : il s'agit

ports, de l'électricité...

Plus près de nous, le Congrès du SSP de 2003 signalait que: «L'Union européenne veut surmonter les frontières des marchés nationaux. Avec la pression de la concurrence - elle découle de l'article 86 de l'Accord de l'UE, des directives y relatives et de son application au droit national - les bases des services publics sont toutefois menacées. » Le SSP rappelait également que «l'Etat doit garantir que des prestations de services publics soient fournies sur l'ensemble du territoire... les monopoles

Le projet de nouvelle plate-forme est en complète opposition avec les résolutions adoptées lors de récents Congrès syndicaux

de la constitution de l'Etat fédéral, de la Poste fédérale, des CFF, le progrès social général introduit grâce à la création dans les cantons de l'école obligatoire et gratuite... Et c'est cela qu'il faudrait remettre en cause ?

L'USS déclarait alors que la remise en cause des services publics s'inscrit dans une stratégie globale. Les structures de l'UE, ajoutait-elle, tiennent lieu de laisser-passer, avec pour objectif un marché intérieur européen ouvert. C'est bien cette politique qui a conduit à la suppression du statut du personnel d'EDF en France, conduisant récemment à la cotation d'EDF en bourse. L'un des textes de l'USS indiquait : «Les syndicats doivent défendre les services publics. Nous devons avoir des réponses au courant de libéralisation européen et mondial qui ronge nos entreprises et met en cause nos emplois ». Il s'ensuivait une liste de combats contre les privatisations, l'ouverture aux marchés privés sous l'impulsion de l'UE : dans le secteur des services postaux, des télécommunications, des trans-

naturels doivent être entre les mains de l'Etat». N'est-ce pas contradictoire avec le découpage des pays en «régions», comme on le voit en Espagne, en Italie ?

Le texte du Congrès du SSP, 2003, poursuivait : « Pour cette raison, et parce qu'il s'agit de cycles d'investissement très longs, le réseau de l'eau, celui des eaux usées, celui de l'électricité, celui du gaz et le réseau des chemins de fer ne doivent pas être en mains privées. » Or l'UE exige que les aides publiques soient supprimées, afin qu'elles « ne faussent ou menacent de fausser la concurrence ». Jugez vous-mêmes. La défense des services publics n'est-elle pas contradictoire avec la politique menée par l'UE ? Le projet de nouvelle plate-forme n'est-il pas contradictoire avec le mandat que nous avons reçu lors des congrès syndicaux ?

Enfin, ce projet de plate-forme n'est-il pas contradictoire avec le contenu des Congrès de Lugano, de Naters, qui nous ont amenés, avec l'USS, pour dé-

suite en page 6

La Commission européenne a une place centrale: c'est elle qui a édicté des centaines de directives de déréglementation

mission européenne incarne les intérêts de l'Union européenne et est indépendante des gouvernements et des états-membres. » Son rôle est « de faire des propositions de dispositions juridiques pour l'UE (monopole de l'initiative) ». Oui, effectivement, la Commission européenne a une place centrale. C'est elle qui a exigé que soient engagées, dans tous les pays, les réformes des retraites. C'est la Commission européenne qui a édicté des centai-

pas close.

Devrions-nous nous soumettre, nous Parti socialiste à de telles politiques ? N'est-ce pas contradictoire avec les orientations de notre parti qui avec l'USS et ses fédérations ont permis que soient rejetées les politiques prises par le Conseil fédéral en application des directives européennes, telles que la LME ou l'augmentation de l'âge de la retraite lors de la 11ème révision de l'AVS ? N'avons-nous pas eu raison de

suite de la page 5

Lettre ouverte aux délégués du PSS à l'Assemblée du 26 novembre 2005

fendre les services publics contre les politiques de libéralisation de l'UE, à user de nos droits démocratiques garantis par la Constitution suisse ?

A nouveau, nous vous interpellons. Il s'agit de questions graves. Notre parti s'est toujours appuyé sur la Constitution de 1848, la plus démocratique du monde, qui avait fondé la démocratie directe - droit de référendum et d'initiative - les parlements de milice à tous les niveaux, garantissant des représentants proches du peuple, le fédéralisme, donnant des prérogatives étendues aux cantons souverains. Oui, nous voulons conserver ces conquêtes. Et nous voulons conserver les régies fédérales et les services publics cantonaux (écoles, hôpitaux, électricité...). Chaque militant est attaché à la défense de ces valeurs, qui ont

fondé notre parti.

A ce jour, aucun militant de notre parti, aucune des sections de notre parti n'ont été saisis de ce document ni de cette discussion. Il s'agit d'une rupture avec les traditions de notre parti, qui a toujours fonctionné démocratiquement, sur la base de discussions menées dans les sections. Compte tenu de la portée des questions soulevées, qui concernent l'avenir de notre parti et au-delà l'avenir du peuple suisse, est-il possible qu'elles soient tranchées hors d'un Congrès souverain, préparé souverainement par toutes les sections ?

La défense de ces valeurs, de ces conquêtes démocratiques n'est-elle pas incompatible avec l'orientation proposée dans le projet de nouvelle plateforme européenne ?

Nous pensons que ces ques-

tions doivent être l'objet de la discussion d'un Congrès ordinaire du PSS.

Fait le 6 novembre 2005

Signez, faites signer l'appel aux délégués à l'AD du PSS du 26 novembre. Adressez vos signatures à Alexandre Anor

Premiers signataires

Berne : Jean **Clivaz**, ancien président du syndicat des cheminots.

Genève: Alexandre **Anor**, ancien député PS ; Albert **Anor**, syndicaliste, membre du PS ; Gabriella **Barriera**, syndicaliste SSP ; Michel **Blanc**, syndicaliste SEV-TPG ; Rita **Bichsel**, syndicaliste SSP enseignement ; Alain **Chautems**, syndicaliste SSP ; Claudine **Constantin-Saby**, conseillère municipale PS Veyrier ; Marc **Fachard** fonctionnaire DIP ; Luc **Deley**, syndicaliste SSP, membre du PS ; Elisabeth **Di Balsi-Coucet**,

syndicaliste Communication ; Manuel **Fazendeiro**, syndicaliste Unia ; Marzia **Fiastrì**, syndicaliste SSP enseignement ; Simone **Girodo**, syndicaliste SSP administration, membre du PS ; Michel **Guillot**, syndicaliste Communication ; Jacques **Gagneux**, syndicaliste SEV-TPG ; Henri-Marc **Girard**, syndicaliste SEV-TPG ; Rudy **Jaussi**, syndicaliste SSP, membre du PS ; Sven **Kunz**, syndicaliste SSP enseignement ; Vincent **Leggiero**, syndicaliste SEV-TPG ; Moises **Camacho** syndicaliste SSP université ; Branca **Marcello**, syndicaliste SEV-TPG ; Patrice **Marro**, syndicaliste SSP administration ; Georges **Meylan**, syndicaliste SSP, membre du PS Miguel **Pedrosa**, syndicaliste Unia ; Stéphane **Perroud**, syndicaliste SEV-TPG ; Eric **Peruchoud**, syndicaliste SSP université ; Michel **Pomatto**, conseiller municipal PS Grand-Saconnex ; Sylvie **Renfer**, enseignante ; Max **Robert**, syndicaliste enseignement, membre du PS ; Gérard **Sermet**, membre du PS ; Françoise **Schenk-Gottret**, députée PS ; Eric **Schwapp**, syndicaliste Communication ; Gerda **Stokoe**, syndicaliste SSP enseignement ; Martine **Sumi**, syndicaliste, membre du PS ; Pierre-Alain **Volery**, conseiller municipal PS ;

Neuchâtel : Stéphane **Böhringer**, conseiller général, président de la section PS de Bevaix ; Pascale **Borioli**, conseillère générale PS Bevaix ; Jean-Marc **Borgeat**, syndicaliste de Communication ; René **Egger**, député PS ; Françoise **Gagnaux**, Conseillère générale du PS Bevaix ; Marianne **Gay** conseillère générale PS, Bevaix ; Michel **Gindrat**, syndicaliste SSP enseignement ; Daniel **Hofer**, membre du PS ; Pierrette **Iseli**, conseillère générale Bevaix ; Eric **Montandon**, syndicaliste Communication ; Daniel **Mühlmatter**, conseiller général, Boudry Alain **Ramelet**, conseiller général ; Bruno **Ryf**, syndicaliste SEV ;

Tessin : Ermete **Gaudio**, syndicaliste SSP ; Graziano **Pestoni**, syndicaliste SSP, député PS ;

Vaud : Christian **Fankhauser**, syndicaliste ; Alain **Franck**, syndicaliste SSP ; Antonio **Herranz**, syndicaliste SSP ; Martial **Sandoz**, syndicaliste SEV-TPG, membre du PS.

ABONNEZ-VOUS!

Je choisis la formule suivante

Abonnement au *Journal de l'UCPO*: 30.- / 50.- / ... *
10 numéros (pli fermé)

Abonnement combiné au *Journal de l'UCPO* et à *Informations Internationales*:
50.- / 80.- / ... *
10 numéros (pli fermé) et envoi bi-mensuel d'*Informations Internationales* par courrier électronique

Adhésion comme membre souscripteur avec abonnement au *Journal de l'UCPO*
et à *Informations Internationales*: à 100.- / 150.- / 200.- / ... *
10 numéros (pli fermé) et envoi bi-mensuel d'*Informations Internationales* par courrier électronique

Je verse ma contribution en une fois / par semestre / par trimestre / par mois *

Nom, prénom.....

Adresse.....

Email.....

NPA, Localité.....

Date..... Signature.....

* soulignez ce qui convient

Talon à envoyer à: UCPO, case postale 1, 1211 Genève 28

Versements: CCP 12-67458-3

NEUCHÂTEL

Frein à l'endettement : une arme de destruction massive contre les budgets et contre la démocratie

◆ *Le canton a connu 15 exercices soldés dans le rouge, dus à deux cadeaux fiscaux aberrants, octroyés au début et à la fin de la décennie précédente, l'un pour les personnes physiques, l'autre pour les personnes morales. La « crise » persistant depuis le début des années 90, les coupes effectuées dans l'assurance chômage, le chômage des jeunes et la précarité ont fait augmenter le budget de l'aide sociale. Il fallait donc trouver un moyen pour mettre fin à cette suite de déficits. Ce fut le frein à l'endettement, inspiré tout droit des critères de Maastricht, qui fut accepté en deuxième lecture – modification constitutionnelle oblige – par l'ancien parlement le 22 mars de cette année, par 91 voix contre 10 sur 115 députés.*

Le peuple, qui ne pouvait prévoir les incidences extrêmes que ce texte aurait sur les budgets futurs du canton, l'a accepté par 80% en juin 2005, dans une situation marquée par l'appui de tous les partis gouvernementaux. Ce mécanisme diabolique constitue une grave menace contre les dépenses de l'état et contre le fonctionnement de la démocratie politique (voir encadré). Normalement, dans une démocratie, le budget devrait être

soins, c'est-à-dire aux besoins du plus grand nombre : création d'emplois, formation de la jeunesse, politique sociale.

Débat court-circuité

Mais avec de telles contraintes, il n'est tout simplement plus possible au PS de prendre en compte les intérêts de leur électorat. Le débat démocratique est complètement court-circuité, « puisque le peuple a voté à 80% pour le frein à l'endettement », comme le répètent

primer ou d'amender ce mécanisme de frein à l'endettement ? C'est ainsi que le budget 2006, qui était à l'ordre du jour les 6 et 7 décembre au Grand conseil n'a pas à proprement parler été « discuté ». Il est passé sans autre forme de procès.

La civilisaiton en marche: s'en prendre à la formation, aux indigents, aux personnes âgées

Ce budget prévoit des économies de 140 millions. Les principales touchent le fonctionnement des départements, les salaires des fonctionnaires qui se voient imposer une nouvelle « contribution de solidarité », les subventions versées aux communes pour l'enseignement obligatoire, ainsi que les subventions concernant les institutions para-étatiques et les prestations sociales. Pour arriver à un déficit « acceptable » de 44,5 millions de francs (2,8% des revenus), le Conseil d'Etat utilise encore 35 millions des 428 millions touchés par le canton sur l'or de la BNS et demande une contribution de 12 millions aux plus riches, ce qui amènera à une aberration soulevée par l'ancien député Francis Berthoud dans *Le Point* (bulletin du PSN) de décembre : « Alors que les personnes seules dépendant de l'aide matérielle (assistance publique, NDR) se feront imposer une réduction annuelle de leur revenu disponible de 1200 francs, ce n'est que lorsque leur fortune avoisinera un million que les célibataires aisés contribueront aussi pour 1200 francs à l'assainissement des finances cantonales ». Indécent ! On se rend compte de l'ampleur de la « symétrie des sacrifices ». Les victimes : les personnes âgées, la formation, les indigents. Bref, on assiste à une grande œuvre civilisatrice ! Mais le budget 2006 n'est qu'un avant-goût de ce qui attend les Neuchâtelois pendant

la législature. Selon le plan financier, il faudrait économiser 105 millions en 2007, puis 130 en 2008 et 153 en 2009. Et le programme de législature que le Conseil d'Etat a jugé bon de renommer d'un américanisme martial « feuille de route du Conseil d'Etat » ne nous propose rien de moins qu'un démantèlement de l'Etat.

La démocratie en déliquescence

Dans nos prochains numéros, nous aurons l'occasion de revenir sur les graves questions soulevées par ce document : la démocratie en déliquescence, les relations exécutif-législatif, les communes spoliées, la mise en place d'organismes nouveaux... (à suivre).

Claude Iseli

Le frein à l'endettement tel qu'il est inscrit dans la Constitution neuchâteloise:

1. L'excédent de charges ne peut pas dépasser 3% des recettes (2% dès 2008).
2. Le degré d'autofinancement des investissements ne pourra pas être inférieur à 60% (70% dès 2008).
3. Pour toute baisse ou augmentation fiscale, ou pour toute dépense supérieure à 5 millions, une majorité de 3/5 sera requise, ce qui fait 69 députés. La majorité est à 58.

établi, puis discuté selon les diverses forces en présence, représentées dans les différents partis. Si les électeurs ont voté en majorité pour le PS lors des dernières élections, c'est qu'ils voulaient justement que le rapport de force change, c'est qu'ils désiraient élire des gens qui répondraient à leurs be-

à l'envi les membres du gouvernement. Et c'est au nom de cette décision du peuple que les élus du peuple seront appelés à couper dans les budgets sociaux des plus déshérités de ce même peuple ? Où passent les prérogatives du Parlement, si les députés de la majorité ne tentent pas de sup-

IMPRESSUM

Editeur responsable:
Michel Gindrat

Comité de rédaction:

Alexandre Anor
Paul Bayard
Luc Deley
Daniel Hofer
Claude Iseli
Max Robert

Ont collaboré à ce numéro:

Albert Anor

Rédaction et administration:

Union des cercles pour une politique ouvrière
Case postale 1
1211 Genève 28
CCP: 12-67458-3
Fax: 022-733 87 31
info@ucpo.ch
www.ucpo.ch

COMMUNIQUÉ

Communiqué de presse de l'Union syndicale suisse sur le travail du dimanche

La digue tient bon - aussi grâce à la campagne de l'USS

« L'Union syndicale suisse (USS) est satisfaite de la décision prise aujourd'hui par le Conseil national de ne pas donner suite à la motion demandant d'«étendre les possibilités de travailler le dimanche». Cette décision découle réalistement de l'issue du scrutin du 27 novembre dernier.

Personne ne conteste que le résultat extrêmement serré de cette votation, le oui

à l'extension du travail du dimanche dans les grandes gares et les aéroports, doit être compris comme un non à toute nouvelle extension du travail du dimanche. C'est ainsi que l'a correctement interprété la majorité du Conseil national aujourd'hui.

Cette décision confirme également le succès de la campagne de l'USS contre l'extension du travail dominical. L'USS a toujours souligné qu'il s'agissait ici d'éviter

qu'une digue ne rompe. Les faits – l'acceptation de cette motion par le Conseil des États en septembre 2004 par 25 voix contre 20 ; la proposition faite par la commission du Conseil national, par 14 voix contre 10, d'accepter aussi cette motion – montrent qu'en l'absence de l'opposition déterminée des syndicats et des Églises, les partisans de l'extension généralisée du travail du dimanche dans la vente et les services se seraient imposés. Leur attitude favorable à cette motion

leur ayant été rappelée durant la bataille qui a précédé la votation, certains ont finalement tourné casaque ces dernières semaines déjà. Par sa décision d'aujourd'hui, le Conseil national a fait preuve de respect à l'égard du peuple et de la volonté clairement exprimée par ce dernier de ne pas transformer petit à petit le dimanche en un jour comme les autres. »

Berne, le 8.12.2005

OUVERTURE DOMINICALE

L'UE et le travail dominical

Il est éventuellement utile de rappeler ici de que nous publions à propos des enjeux du vote du 27 novembre dans un précédent numéro du *Journal*:

«La directive européenne qui règle la question du temps de travail (93/104/CE) « ne précise

pas quel doit être le jour de congé hebdomadaire. C'était le cas dans une première version, mais, suite à une plainte du Royaume-Uni, la Cour de justice des Communautés européennes a annulé la deuxième phrase de l'article 5 qui stipulait que la période mi-

nimale de repos devait comprendre, en principe, le dimanche, « dans la mesure où la fixation d'un jour particulier de la semaine comme période de repos n'est pas liée à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail ». Pour l'UE, le seul objectif du jour de repos doit être

le maintien du travailleur en bonne santé, il ne saurait être question de loisirs et de vie de famille.

(...) Cette directive ouvre la porte à une généralisation du travail du dimanche ».

Journal n°281

CHEMINOTS

Manifestation de cheminots contre la restructuration de CFF Cargo et contre la politique de libéralisation prônée par l'UE

◆ *Le cinq décembre dernier, plus de 1000 membres du syndicat du personnel des transports se sont rassemblés devant le bâtiment de la direction générale des CFF à Berne. Ils manifestaient contre la décision de CFF Cargo de supprimer 650 postes de travail et de fermer plus de 300 gares de marchandises.*

Le 27 septembre 1998, la population de ce pays s'est prononcée en faveur de la RPLP, qui ouvrait la voie à la circulation en Suisse des camions de 40 tonnes (contre 27 jusque là).

On se rappelle notamment comment l'UE, dans le cadre de la négociation des premières bilatérales, avait fait le forcing pour arracher le «compris de Kloten», qui annullait au fond l'initiative des Alpes. On nous avait alors certifié que la RPLP était le meilleur moyen de garantir l'application de l'initiative des Alpes, puisqu'elle impulsait le transfert de la route au rail. Balivernes!

Communiqué du SEV

Le communiqué du SEV publié après la manifestation du 5.12 explique en effet: «Ce projet de démantèlement est irréfléchi, in-

sensé, nuisible, irresponsable, bref inacceptable. Il signifie l'abandon de la politique de transfert du rail à la route et provoquera une avalanche de poids lourds sur les routes, il fera du tort aux régions et aux PME et détruira des postes de travail qualifiés dans toute la Suisse. Bâle, Fribourg et Bienne sont particulièrement touchés. A l'occasion d'assemblées extraordinaires, les employés Cargo concernés ont adopté des résolutions de protestation. En fin de manifestation, celles-ci ont été remises à la direction des CFF par Pierre-Alain Gentil, accompagné de collabora-

teurs CFF des sites concernés. Le SEV a en outre organisé ce matin au Tessin une manifestation de protestation locale (...) Le 5 décembre est aussi la Journée européenne d'action des employés du rail, organisée par la Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF). **Le but de la campagne de l'ETF est de rendre attentif aux dangers de la libéralisation des chemins de fer prônée par l'UE**, tels le dumping social ou la diminution des prestations à la clientèle. Le SEV est membre de l'ETF». (Communiqué du 5.12.05, souligné par nous).

Conférence européenne

Berlin, 25-26 février 2006

Lettre d'invitation

Nous sommes des travailleurs et des militants ouvriers allemands. Nous avons décidé de nous adresser à vous, travailleurs et militants ouvriers de tous les pays d'Europe pour vous inviter à une Conférence européenne que nous proposons de tenir les 25 et 26 février à Berlin.

Comme vous, nous sommes sous les coups de l'offensive sans précédent contre les droits et conquêtes ouvrières qui frappe aujourd'hui sans distinction les travailleurs d'Europe.

Comme vous, nous cherchons une voie positive qui favorise la résistance à cette offensive destructrice.

Dans la dernière période, nous avons – sous des formes parfois différentes – participé activement, ici en Allemagne, au combat pour battre Merkel et infliger une défaite à la politique de Schröder qui, depuis 1999, lui pave la voie.

Nous sommes des militants ou ex-militants sociaux-démocrates, syndicalistes. Nous avons voté SPD contre la politique de Schröder qui a tout fait pour démoraliser l'électorat SPD ou bien Linkspartei.PDS. Ensemble, avec l'immense majorité des travailleurs, nous avons dit « non » à la politique de contre-réformes qui mène notre pays et notre peuple à la ruine.

Et Merkel a été battue, et Schröder désavoué. Une crise sans précédent s'est ouverte dans notre pays.

Tout le monde essaie de le camoufler aujourd'hui. Mais au lendemain du 18 septembre, le patronat, tous les experts qui avaient parié sur une éclatante victoire de Merkel reconnaissent avec amertume que le peuple allemand avait rejeté la politique de contre-réformes dictée par Bruxelles et mise en oeuvre par Schröder.

Aujourd'hui, Merkel s'apprête à diriger, avec Müntefering comme vice-chancelier, un gouvernement de grande coalition comme si de rien n'était. Cela pose de sérieux problèmes.

Mais, si nos informations sont exactes, n'est-ce pas quelque chose du même type qui se prépare, sous d'autres formes, aujourd'hui en Italie avec Prodi, ancien président de la Commission européenne, auquel s'est rallié Bertinotti (Refondation communiste) avec l'appui de la CGIL ? Pouvez-vous nous en dire plus ?

L'une des raisons principales qui nous amènent à nous adresser à vous, c'est que toutes ces combinaisons n'expriment sous aucune forme la volonté des travailleurs.

En France, le 29 mai, le peuple a opposé un « non » clair à la Constitution européenne et à toute la politique de l'UE. Quelques jours plus tard, c'était au peuple des Pays-Bas de dire « non ».

La grève générale des travailleurs belges du 7 octobre, avec leurs syndicats, au premier rang desquels la RGTB, contre la « réforme » des retraites, cœur des contre-réformes ordonnées à Bruxelles, a retenu toute notre attention, ainsi que l'annonce d'une nouvelle grève générale pour le 28 octobre. Tout cela constitue, dans cette situation difficile, un puissant encouragement. C'est pourquoi nous nous adressons à vous, travailleurs et militants de France, des Pays-Bas, de Belgique...

Les faits démontrent que les travailleurs refusent la politique de l'Union européenne et toutes ses directives.

Nous sommes dans le mouvement ouvrier, nous y occupons des responsabilités, comme vous le faites dans vos propres pays. Nos syndicats sont en permanence soumis à la pression de la politique d'intégration de l'Union européenne, de la CES. Tout cela au nom de la mise en place de la « gouvernance » prônée par le FMI.

Comment nos organisations syndicales peuvent-elles rester des syndicats lorsque ne leur est laissée aucune autre possibilité que d'accompagner les plans élaborés par l'UE ? Nous en faisons l'expérience tous les jours. Est-ce possible, sans libérer nos organisations du carcan des institutions de l'UE et de leurs diktats ?

Nous posons une autre question : est-il possible de défendre les formes les plus élémentaires de la démocratie politique dans nos pays – dont le principe est violé en permanence par l'obligation faite à tous les gouvernements quels qu'ils soient de se soumettre aux décisions de Bruxelles – sans poser la question de la rupture ?

Pour notre part, nous estimons qu'une issue politique existe. Une issue conforme aux aspirations les plus fondamentales de nos peuples, car personne ne peut accepter de voir les jeunes condamnés à la précarité, à la déchéance. Personne ne peut accepter de voir les vieux condamnés à la misère...

Voilà les questions vitales, qui, pour nous, sont posées et auxquelles il nous apparaît nécessaire d'apporter d'urgence des réponses.

Nous voudrions en débattre avec vous dans cette conférence européenne que nous prenons l'initiative de convoquer à Berlin les 25 et 26 février prochains.

Evidemment, bien qu'attentifs, nous ignorons beaucoup de ce qui se passe dans vos propres pays. C'est la raison pour laquelle nous aimerions que vous nous fassiez parvenir votre appréciation de la situation. C'est dans cet esprit que nous vous joignons la contribution qui suit et qui résulte des discussions que nous avons eues à l'issue des derniers événements intervenus en Allemagne. Nous les soumettons à votre réflexion en espérant qu'elles vous inciteront à nous répondre.¹

1) Ce texte a été publié dans *Informations internationales* n° 157. Abonnez-vous à *Informations internationales*.

25 novembre, du Nord au Sud, partout en Italie:

Grève générale contre la Loi de Finances dictée par Bruxelles

◆ *Le 25 novembre, les travailleurs italiens se sont une nouvelle fois mis en grève générale contre la politique du gouvernement Berlusconi dictée par l'Union européenne. Il s'agit de la sixième grève générale en quatre ans.*

Du Nord au Sud du pays des millions de travailleurs ont manifesté à l'appel de la CGIL, de la CISL et de l'UIL contre la Loi de Finances qui impose 30 milliards d'euros de coupes budgétaires dans les dépenses publiques, les privatisations, des coupes dans le budget de la santé, de l'école, des Communes, des régions et offre de nouveaux milliards de cadeaux aux capitalistes à travers la réduction de leurs charges fiscales.

Mais les travailleurs ont également fait grève contre la «dévolution», la «réforme» de la Constitution adoptée votée le

16 novembre dernier, qui donne un pouvoir total aux régions pour tout ce qui regarde la santé, l'école, la police et les impôts et ouvre la voie à la division du pays.

Les syndicats ont déclaré que la grève avait concerné 80 à 90 % dans toutes les catégories de travailleurs, particulièrement dans l'Administration, l'industrie et les transports.

Ainsi, le *Corriere della Sera* du 26 novembre indique: «des dizaines de milliers de personnes sont descendues dans la rue pour dire non au budget: 80 000 à Rome, 100 000 à Milan, plus de 30 000 à Palerme, selon les syndicats. Et le taux des grévistes a atteint les 80 à 90 % selon les chiffres de la CGIL, qui parle de succès extraordinaire.»

La Repubblica constate: «Si les syndicats revendiquent des chiffres positifs dans tous les domaines, y compris dans des lieux symboliques comme l'usine FIAT de Mirafiori, où

la grève a concerné 80 % des ouvriers, le secteur où la grève a été la plus suivie, est celui des transports, avec des villes totalement paralysées».

Pour la sixième fois donc, en 4 ans, à l'appel de leurs syndicats, les travailleurs du NORD au SUD de l'Italie ont fait grève, tous unis pour défendre leurs droits, remis en cause par un budget, adopté sous la dictée de la Commission de Bruxelles.

Voici précisément ce qui est prévu dans le budget 2006: Moins 6,12 milliards d'euros pour l'ensemble des ministères, et en particulier moins 2,5 milliards sur la santé, moins 3 milliards pour les collectivités territoriales, moins 1,14 pour l'emploi public. Soit une saignée de 12,76 en application du pacte de stabilité dicté par l'Union européenne. D'ailleurs le ministre des affaires sociales Roberto Maroni le confirme, quand il déclare au *Corriere della Sera* du 26 no-

vembre: «On ne peut pas demander simultanément au gouvernement de dépenser et d'économiser parce qu'il faut respecter les critères de Maastricht. (...) On ne peut pas demander de dépenser plus, si on veut rester en Europe».

C'est donc bien en application des directives de l'UE, que le gouvernement Berlusconi s'attaque à tous les droits des travailleurs italiens, et l'adoption de la loi sur la «dévolution», c'est-à-dire le transfert des pouvoirs de l'Etat aux régions (lire en encadré), a pour but d'éclater la nation italienne en 20 «petites Italie», pour diviser la classe ouvrière, afin de faire passer les plans de privatisation/destruction.

Encore une fois les travailleurs en faisant grève en masse du Nord au Sud de l'Italie, ont montré leur volonté de reconquérir toutes les conquêtes sociales nationales, arrachées au cours de la vague révolutionnaire des années 1944 et 1945.

La «dévolution» a été votée le 16 novembre 2005.

La dévolution, c'est le transfert aux régions de la quasi-totalité des pouvoirs de l'Etat. Voici comment *La Repubblica* du 16 novembre présente cette «réforme»:

— Le premier ministre le devient en fonction des résultats des élections, il n'est plus élu par le parlement.

— Le président de la République représente «l'unité fédérale de la République» et non plus l'unité nationale.

— Le pouvoir de dissoudre le parlement est entre les mains du premier ministre.

— Les régions ont les pleins pouvoirs sur: l'organisation de la santé, sur l'organisation scolaire et la définition des programmes, qui ont un rapport avec les intérêts spécifiques de la Région, la police administrative.

— Le nombre des députés passe de 630 à 518, et le nombre des sénateurs de 315 à 252.

Comme on peut le constater, c'est une remise en cause totale de la Constitution de 1947 qui fonde la République italienne comme une et indivisible. Avec la dévolution c'est l'unité de la nation italienne qui vole en éclat.

Cela a ouvert une crise sans précédent. Même les 3 députés de l'Assemblée constituante de 1947, qui siègent encore aujourd'hui au parlement et tous membres de la démocratie chrétienne: Giulio Andreotti, Oscar Luigi Scalfaro, et Emilio Colombo, ont voté contre. Le Vatican lui-même a élevé une protestation officielle. On lit dans

La Repubblica que l'assemblée des évêques a exprimé «ses craintes de voir se créer 20 services de santé régionaux».

C'est effectivement une crise sans précédent qui vient de s'ouvrir, qui touche toutes les institutions et les partis. Il y aura au printemps, peut être avant les élections générales, un référendum d'action populaire sur cette question de la dévolution. Cette loi sera certainement abrogée par le vote du peuple. Mais dans l'éditorial de *La Repubblica*, on lit: «La dévolution sera abrogée par le référendum. C'est vrai, mais c'est tout aussi vrai que, bien que destinée à la faillite, cette entreprise contre la Constitution a déjà produit d'importants dégâts».

Pourquoi? La dévolution a pu être votée parce que le gouvernement Prodi, entre 96 et 98, a lancé la «réforme de l'Etat» en faisant voter une loi sur la mise en place du «fédéralisme». Cela a institutionnalisé le désengagement de l'Etat, et a ouvert la voie aux privatisations et à la régionalisation. C'est ainsi qu'on lit dans *La Repubblica* à propos du «fédéralisme fiscal», que: «Les bases pour la dévolution des dépenses entre l'Etat et les régions ont été définies dans la réforme du centre-gauche, lors de la précédente législature».

C'est donc bien le gouvernement de centre gauche, avec Prodi qui a ouvert le processus pour la création de «20 petites Italie». Voilà où mène la soumission au traité de Maastricht! Et de toutes parts on ose nous présenter Prodi comme le modèle à suivre!

26 novembre, à Liège

Conférence contre la régression sociale imposée par l'Union européenne

◆ *Le 26 novembre, à Liège, lors de la conférence à l'initiative du Comité belge pour le non à la Constitution européenne, des responsables du PS (Parti socialiste wallon), du SP.A (Parti socialiste flamand) et de la FGFB (Fédération générale des travailleurs belges) sont intervenus. Nous publions un article de notre correspondant qui restitue leurs interventions.*

Les travailleurs belges sont massivement mobilisés contre le plan du gouvernement remettant en cause les conventions collectives (le prétendu pacte de solidarité entre les générations). Une conférence vient de se tenir à Liège, en Belgique, en présence de responsables du PS, du SP.A et de la FGFB, sur la base d'un appel qui déclare : « Il ne peut y avoir d'issue à la situation dramatique que nous connaissons si l'on continue à vouloir appliquer les traités et les directives qui remettent en cause nos droits ».

Au nom du Mouvement de défense des travailleurs (mouvement affilié à l'Entente internationale des travailleurs), **Philippe Larsimont** posait les enjeux en ces termes : « Peut-on encore parler de démocratie lorsque le rôle du gouvernement se limite à exécuter les injonctions de l'Union européenne ? Les travailleurs ont répondu à cette question en se mobilisant contre le plan du gouvernement, qui découle directement du processus de Lisbonne. Que cette politique soit portée par les partis libéraux, quoi de plus normal, mais qu'en est-il des Partis socialistes ? La majorité des affiliés de la FGFB votent socialiste pour que le PS (Parti socialiste de Wallonie) et le SP.A (Parti socialiste flamand) soient leur relais. Ils ne peuvent l'être aujourd'hui que s'ils retirent tout soutien au "pacte des générations" et provoquent la rupture avec les libéraux. S'ils le font, la voie

s'ouvre pour qu'ils prennent l'initiative de mobiliser pour un gouvernement qui refusera de continuer à appliquer les directives et exigences européennes remettant en cause tous nos droits. Nous avons besoin d'un tel gouvernement en Belgique comme ailleurs, sans quoi vers quel désastre irons-nous demain ? »

L'ancien député SP, **Jef Sleecx**, prenait ensuite la parole pour expliquer le combat mené actuellement contre la ratification de la Constitution européenne par le parlement régional flamand. En particulier, tout le travail accompli pour récolter des milliers de signatures sur une pétition exigeant un référendum populaire. Le discours, très applaudi, était traduit en français par un syndicaliste

Vilvoorde, « Nous sommes confrontés partout en Europe aux mêmes mesures : chasse aux chômeurs, économies dans le secteur de la santé, remise en cause de la pension légale par la privatisation, augmentation de la durée de la carrière. La prochaine attaque se fera sur l'indexation automatique des salaires. Tout cela, c'est la stratégie de Lisbonne et il est étonnant que la CES ait soutenu cette stratégie ». Il conclut en appelant à préserver l'indépendance de la FGFB.

Paul Paternoga, syndicaliste de l'IG-Metall, membre du SPD (Allemagne), a expliqué : « Lorsque j'entends les intervenants avant moi, je me sens tout à fait chez moi, tellement les problèmes dont nous discutons se retrouvent dans mon pays. La si-

Aujourd'hui, nous combattons pour arracher le SPD de la grande coalition. Nous sommes pour un gouvernement SPD-PDS-Linkspartei chargé d'appliquer une politique en faveur des travailleurs. Il faut l'unité des travailleurs. Schröder n'a pas réussi à détruire le SPD. Il nous faut un SPD qui défend les travailleurs. La conférence internationale qui se tiendra à Berlin les 25 et 26 février prochains sera un lieu d'échanges à l'image de votre conférence »

L'ancien député européen PS et ancien maire de Liège, **Jean-Maurice Dehousse**, s'est félicité de la tenue d'une telle conférence : « Les cœurs sont chauds, car nous découvrons les bases d'une véritable solidarité commune. » Il a souligné la continuité de cette conférence avec le meeting international du 30 avril 2005. Puis, il a attiré l'attention notamment sur le dossier de la directive Bolkestein : « Ce sont les partis de droite qui disent que les amendements acceptés sont insuffisants, alors que les partis socialistes européens sont silencieux, tout comme la CES. Nous ne voulons pas de cette démocratie-là ! »

« Que devons-nous faire ? Il nous faut nous revoir, nouer des contacts, faire circuler l'information. C'est pour cela qu'il y a notre appel à lancer partout des comités contre la régression sociale. Il faut appuyer l'action des organisations syndicales, qui est déterminante. Nous devons aussi garder des contacts avec ceux qui se battent dans les autres pays, car nous nous condamnerions à l'échec si nous menions le combat seuls. »

La conférence s'est conclue sur un appel¹ à poursuivre la discussion dans les « comités contre la régression sociale imposée par l'Union européenne », à soutenir la conférence de Berlin, à continuer le combat contre la réforme des retraites.

(1) publié dans d'Informations internationales n° 160. Abonnez-vous!

Peut-on encore parler de démocratie lorsque le rôle du gouvernement se limite à exécuter les injonctions de l'Union européenne ?

flamand. En conclusion, J. Sleecx a appelé à l'unité des travailleurs wallons et flamands. Au nom de la FGFB (région de Liège), son président, Marc Goblet, est intervenu pour décrire dans le détail les conséquences du postulat selon lequel la baisse du « coût du travail » créerait de l'emploi : « La politique de réforme structurelle du marché du travail va accentuer la modération salariale dans un contexte où chaque pays veut instaurer la déflation salariale compétitive. Pour les travailleurs, c'est toujours plus de précarité. On s'oriente de plus en plus vers un modèle américain, où les pauvres sont toujours plus pauvres. Nous devons peser sur les responsables politiques pour de vraies politiques pour l'emploi ».

Pour **Hendrick Vermeersch**, responsable de la section SETCA-FGFB des employés d'industrie de Bruxelles-Hal-

tuation réelle en Allemagne est celle d'un niveau historiquement jamais atteint de la part des revenus du capital dans la richesse nationale. Le capital reçoit à présent en un an autant que 39 millions de salariés. La réalité est celle de la pénurie de moyens pour les services publics pendant que les riches payent de moins en moins d'impôts. La part relative des cotisations versées par les travailleurs à la Sécurité sociale est en constante augmentation. La productivité a augmenté de 1 200 %, cela devrait permettre de payer les pensions. On dit qu'il n'y a plus d'argent pour les travailleurs, alors que l'Allemagne est un des pays les plus riches de la planète, un des pays les plus exportateurs au monde. Schröder a déclaré que 30 % des profits européens sont réalisés en Allemagne. Il n'y a aucune justification à la destruction des droits sociaux.